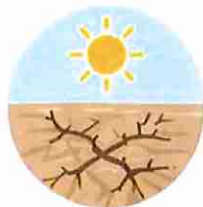


LAVALETTE 31

Fissures - Sécheresse

Retrait-gonflement des argiles

La mairie recense les habitations concernées



Le phénomène de retrait-gonflement des argiles peut provoquer des mouvements de terrain liés à la **variation de la teneur en eau des sols**, susceptibles d'entraîner l'apparition ou l'aggravation de fissures sur les habitations.

Votre signalement est important !



Vous avez constaté récemment :

- ✓ des fissures sur votre maison,
- ✓ des fissures qui se sont aggravées,
- ✓ des déformations, des portes ou fenêtres qui coinent,
- ✓ ou tout autre désordre que vous pensez pouvoir être lié à la sécheresse ou aux mouvements du sol ?



La mairie vous invite à vous signaler.

Cette démarche permettra à la commune de recenser les dommages constatés sur son territoire et de constituer, le cas échéant, un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des services de l'État.



Si possible, nous vous invitons à transmettre :

- des photographies des fissures ou des désordres constatés ;
- leur localisation ;
- la date approximative de leur apparition ;
- et, si vous en disposez, des informations sur l'évolution des désordres.



un courrier mentionnant vos coordonnées et l'adresse du lieu des dommages.



Cette démarche ne signifie pas que la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est acquise.

Celle-ci relève d'une décision de l'État après examen des conditions météorologiques et des dommages constatés.



Comment vous signaler ?

Par mail : mairie@lavalette31.fr
À l'accueil de la mairie.



Date limite de remise des dossiers :

15/12/2026



MAIRIE DE LAVALETTE 31

